

AVIS D'INTENTION CAMION AUTOPOMPE

Le présent avis ne constitue pas un appel d'offres en régime de concurrence, mais plutôt la publication de l'intention d'accorder un contrat à un fournisseur identifié au présent avis. Les autres fournisseurs peuvent toutefois faire part de leur intérêt envers ce projet et démontrer leur aptitude à mener à bien le contrat, au plus tard à la date et à l'heure de clôture du présent avis.

Cet énoncé de capacité doit clairement indiquer en quoi la proposition du fournisseur satisfait aux exigences demandées. Elle doit comprendre suffisamment de renseignements pour permettre à la Ville d'effectuer l'évaluation des produits proposés.

Les réponses reçues ne seront prises en considération qu'aux seules fins d'aviser ou non s'il y a lieu de recourir à une recherche de prix. Si la Ville de Percé juge qu'aucun autre fournisseur n'a réussi à faire la démonstration de sa capacité à réaliser adéquatement le projet d'acquisition, elle se réserve le droit de maintenir sa décision initiale de confier ce contrat au seul fournisseur identifié aux présentes.

Vous êtes avisé, par la présente, que la Ville a l'intention d'inviter en exclusivité le fournisseur **HÉLIE CAMIONS INCENDIE INC.**, 140, Rue du Parc Industriel Lanoraie (QC) Canada J0K 1E0 à déposer une offre de prix et à négocier un contrat avec celui-ci.

Les documents concernant ce projet peuvent être obtenus à compter du 01 septembre 2026 auprès du Système Électronique d'Appel d'Offres selon les coûts et modalités indiquées sur le site du SEAO à l'adresse suivante : www.seao.ca.

Les propositions techniques sans le prix seront reçues jusqu'à 10 h le 18 septembre 2026 par courriel à : greffe@ville.perce.qc.ca

La Ville de Percé n'ayant aucune obligation envers les fournisseurs, ne s'engage à accepter aucune des propositions reçues.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet avis d'intention, veuillez communiquer par courriel à : ssi@ville.perce.qc.ca

DONNÉ À PERCÉ, ce 01 septembre 2026.

Claude Panneton

Motifs invoqués par l'organisme public pour conclure le contrat de gré à gré

Pour faire suite aux vérifications documentées et sérieuses menées par la Ville de Percé, il appert que HÉLIE CAMIONS INCENDIE INC., serait le seul fournisseur en mesure de répondre aux besoins de la Ville pour l'exécution de ce contrat.

AVIS D'INTENTION

Le camion autopompe devra répondre aux exigences suivantes :

- Marque et modèle : Freightliner M2-106, année 2004 ou plus récente;
- Kilométrage maximal : 35 000 km;
- Peinture neuve;
- Moteur: 300 HP ou plus;
- Transmission automatique Allison;
- Inspection de la SAAQ obligatoire;
- Pompe : 1 050 gallons impériaux;
- Citerne : 800 gallons impériaux;
- Carrosserie arrière en aluminium;
- Six (6) coffres munis de portes à enroulement;
- Six (6) pneus ayant une usure maximale de 25 % (minimum 75 % de vie utile restante);
- lit de boyaux avec toile;
- Longueur maximale hors tout : 24 pieds

Le rapport d'essai de la pompe devra être effectué par un technicien EVT et remis lors de la livraison.

Une garantie de trois (3) mois devra être offerte sur le moteur, la transmission et le différentiel (tout ce qui baigne dans l'huile)

Un délai de livraison maximal de quinze (15) jours devra être respecté.